

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES PRESTATION LSF

Article 1 : Champ d'application

Toute commande de prestation implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

Article 2 : Les tarifs et les frais

Les prestations sont fournies au prix en vigueur au moment de la passation de la réservation. Les frais forfaitaires comprennent les frais de transport et de déjeuner de l'intervenant. Ils sont fixés avant commande sur le devis.

La prestation ne sera exécutée qu'après acceptation d'un devis par le client ou l'établissement d'un bon d'engagement pour les établissements publics.

Article 3 : Modalités de paiement

Les prestations sont payables par chèque ou par virement bancaire à l'ordre de CUMEO dans un délai de 30 jours à partir de la date de fin de la prestation, pour les particuliers comme les professionnels, sauf pour les établissements publics qui appliqueront la règle en vigueur du code de la commande publique.

Article 4 : Annulation

Toute annulation doit impérativement nous parvenir 48 heures avant le début de la prestation. Dans le cas contraire, la totalité du montant du devis de la prestation hors frais forfaitaires sera facturée au client.

Article 5 : Attribution de compétences

Les conditions générales et tous les rapports entre Avignoun CUMEO de la compétence exclusive du tribunal de commerce d'Avignon quel que soit le siège ou la résidence du client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront.

La présente clause est stipulée dans l'intérêt de CUMEO qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.